

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01264

Numéro SIREN : 792 491 003

Nom ou dénomination : 2LLS

Ce dépôt a été enregistré le 18/03/2021 sous le numéro de dépôt B2021/008111

Désignation de l'entreprise : 2 LLS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 20 BLD VINCENT AURIOL		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 79249100300010		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31122019	
		N-1 31122018	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	AC
Frais de développement *		CX	CQ
Concessions, brevets et droits similaires		AF	AG
Fonds commercial (1)		AH	AI
Autres immobilisations incorporelles		AJ	AK
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	AM
Terrains		AN	AO
Constructions		AP	AQ
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	AS
Autres immobilisations corporelles		AT	AU
Immobilisations en cours		AV	AW
Avances et acomptes		AX	AY
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	CT
Autres participations		CU	CV
Créances rattachées à des participations		BB	BC
Autres titres immobilisés		BD	BE
Prêts		BF	BG
Autres immobilisations financières*		BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
Matières premières, approvisionnements		BL	BM
En cours de production de biens		BN	BO
En cours de production de services		BP	BQ
Produits intermédiaires et finis		BR	BS
Marchandises		BT	BU
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY
Autres créances (3)		BZ	CA
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	CE
Disponibilités		CF	CG
Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI
TOTAL (III)		CJ	CK
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :	Créances :

Désignation de l'entreprise : 2LLS

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10.000.....)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(1 797)	(1 705)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	955	(92)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	10 159	9 203
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		1 440
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		1 440
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	542	1 664
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	13 857	11 687
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	23 999	31 378
	Dettes fiscales et sociales	DY	39 524	41 349
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	26 073	38 934
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	103 996	125 012
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	114 155	135 656
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	103 996	125 012
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		2.L.L.S.		Exercice N		Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	378 586	FB		FC	378 586	
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF	
			FG	292 055	FH		FI	292 055
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	670 641	FK		FL	670 641	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	14 000		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	1 440		
	Autres produits (1) (11)				FQ	278		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	672 359
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	238 182	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(4 378)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	186 488	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	13 285	
	Salaires et traitements*					FY	205 161	
	Charges sociales (10)					FZ	19 135	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA	865	
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	164		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)				GE	1 273		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	660 175
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	12 184	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	1		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	Total des produits financiers (V)				GP	1		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 123		
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)				GU	1 123		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 122)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	11 062	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2LLS

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 667		2 463
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 667		2 463
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 773		664
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	10 000		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			1 440
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	12 773		2 104
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(10 107)		359
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	675 026		649 875
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	674 071		649 967
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	955		(92)
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			340
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	141		104
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	obligatoires A9			
		dont cotisations Madelin A7			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) Cf état annexe		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
		12 773		2 667	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
RCS TOULOUSE 792 491 003**

**2LLS
20 Boulevard Vincent Auriol
31170 TOURNEFEUILLE**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 SEPTEMBRE 2020**

Exercice clos le 31 décembre 2019

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre, à 16 heures, les associés de la société 2LLS, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 1000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 20 Boulevard Vincent Auriol 31170 TOURNEFEUILLE, sur convocation faite par la gérance.

Il est précisé également que les conditions prévues par l'ordonnance n°2020-318 pour bénéficier du délai automatique de trois mois pour procéder à l'approbation de ses comptes étant satisfaites, il a été décidé de reporter au-delà de six mois la date d'approbation des comptes afin de prendre en compte la situation de la société pour laquelle les travaux d'établissement des comptes étaient en cours au moment de l'entrée en vigueur des mesures administratives liées au COVID 19 et qui ne pouvaient pas être achevés dans des délais compatibles avec la tenue des décisions, dans la mesure où les documents comptables n'étaient pas accessibles.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur Jean-Marie LE FE, titulaire de 400 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Laurent LEVIEL, titulaire de 600 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Laurent LEVIEL, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Rémunération de la gérance,

JMLF

L

- Situation des comptes courants d'associés,
- Déclaration de confidentialité,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 955 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	955 euros
------------------------	-----------

Affectation en totalité au compte « report à nouveau » afin absorber une partie des pertes antérieures qui passe de -1 797 euros à -842 euros.

JULF

W

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 10 159 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve la convention mentionnée dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée par Monsieur Jean-Marie LE FE, Monsieur Laurent LEVIEL associé intéressé par ladite convention ne participant pas au vote.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération annuelle allouée à la gérance pour l'exercice de leur mandat au titre l'exercice clos :

-Monsieur Jean-Marie LE FE	30 000 euros
-Monsieur Laurent LEVIEL	28 800 euros

Pour l'exercice à venir, l'Assemblée Générale décide de maintenir la rémunération de la gérance pour l'exercice de son mandat.

En outre, l'Assemblée Générale approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur la rémunération de la gérance pour un montant de:

- cotisations obligatoires : 13 256 euros pour Monsieur Laurent LEVIEL

- o Cotisations 9 966 euros
- o CSG déductible : 2 306 euros
- o CSG non déductible : 984 euros

- cotisations obligatoires : 14 748 euros pour Monsieur Jean-Marie LE FE

- o Cotisations 10 797 euros
- o CSG déductible : 2 770 euros
- o CSG non déductible : 1181 euros

- cotisations facultatives : 2 133 euros pour Monsieur Laurent LEVIEL

- o Madelin : 170 euros
- o Maladie : 734 euros
- o Prévoyance : 1 229 euros

- cotisations facultatives : 2 585 euros pour Monsieur Jean-Marie LE FE

- o Madelin : 270 euros
- o Maladie : 1 086 euros
- o Prévoyance : 1 229 euros

L'Assemblée Générale décide, pour l'exercice à venir, de poursuivre la prise en charge par la société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur la rémunération de la gérance.

JMLF

6

L'Assemblée Générale approuve le remboursement des frais engagés par la gérance dans le cadre de la représentation de la société, dans le cadre de l'objet social et sur justificatif.

L'Assemblée Générale décide, pour l'exercice à venir, de poursuivre le remboursement des frais engagés par la gérance dans le cadre de la représentation de la société, dans le cadre de l'objet social et sur justificatif.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

A la clôture de l'exercice au 31 décembre 2019, l'Assemblée Générale prend en compte que le solde des comptes courants d'associés est de :

-Monsieur Jean-Marie LE FE	2 913 euros
-Monsieur Laurent LEVIEL	10 945 euros

Les associés décident de ne pas rémunérer les comptes courants d'associés pour l'exercice du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

C Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Conformément à l'article L 232-25 du code de commerce, l'assemblée générale demande à ce que les comptes annuels clos le 31 décembre 2019 ne soient pas rendus publics.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

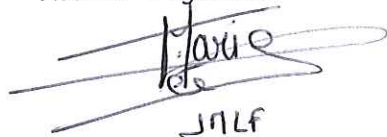
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants, le président de séance et les associés.

Fait à TOURNEFEUILLE, le 29 septembre 2020

Monsieur Jean-Marie LE FE
Associé et gérant



JMLF

Monsieur Laurent LEVIEL
Associé et gérant
Président de séance

